

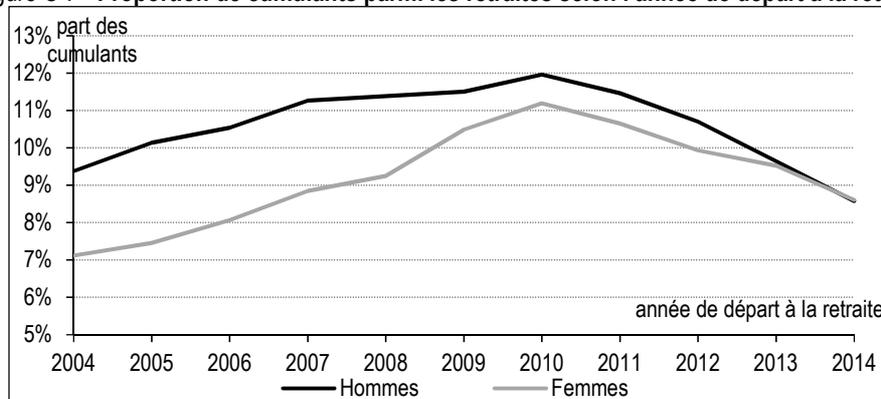
Le cumul emploi-retraite – Déterminants individuels et profils types des cumulants

Agathe Dardier

Annexe en ligne / Online Appendix

La proportion de cumulants s'est accrue au sein des flux de nouveaux retraités des années 2004 à 2010, en raison en partie de la loi sur la libéralisation du cumul emploi-retraite (2009) et de la montée en charge du dispositif mais, pour les retraités des années les plus récentes, elle a fléchi, passant de 12 % à 8.5 % entre 2010 et 2014 (figure C-I).

Figure C-I – Proportion de cumulants parmi les retraités selon l'année de départ à la retraite



Source et champ : Cnav, base historique des cumulants 2004-2016 et Cnav, base retraités 2004-2016. Population des cumulants : assurés ayant pris leur retraite au régime général entre 2004 et 2014, et percevant au moins une fois un salaire dans les années qui suivent le départ à la retraite (observables jusqu'en 2016, dernière donnée disponible). Les cumulants ayant un seul salaire dont le montant est inférieur à celui permettant de valider un trimestre dans les années suivant la liquidation sont exclus. Les cumulants partis en retraite au titre de la retraite progressive sont également exclus. Population des retraités : assurés ayant pris leur retraite au régime général entre 2004 et 2014.

Une grande partie de cette baisse est due au manque de recul dans l'observation du dispositif du cumul emploi-retraite. Les données mobilisées ne permettent en effet de connaître que les reprises d'activité qui ont eu lieu entre 2005 et 2016 ; de ce fait, pour les personnes ayant pris leur retraite au régime général entre 2011 et 2014, seuls les emplois exercés, respectivement, dans les cinq à deux années suivant le départ à la retraite sont connus. Or, même si la majorité des cumulants reprennent une activité professionnelle dans les deux premières années qui suivent le départ à la retraite, environ 15 % attendent au moins cinq ans. Une partie des situations de cumul emploi-retraite des retraités des années 2011-2014 est donc encore inconnue au moment de l'étude.

Pour contourner cette limite, on calcule la proportion de cumulants par année de départ à la retraite en supposant que les personnes parties en retraite entre 2004 et 2014 reprennent une activité professionnelle selon les mêmes délais. On se base sur la répartition observée pour les hommes partis en retraite au régime général en 2008, à laquelle a été ajoutée pour les délais compris entre sept ans et onze ans la répartition observée pour les hommes partis en retraite entre 2004 et 2007 (cette dernière hypothèse a peu d'incidence sur les résultats). La même structure (celle des hommes) est appliquée pour les deux sexes (tableau C-1).

Tableau C-1 – Répartition de référence du délai de reprise d'une activité professionnelle après la retraite (%)

Délai avant la reprise d'une activité	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Entre 5 et 6 ans	Entre 6 et 7 ans	Entre 7 et 8 ans	Entre 8 et 9 ans	Entre 9 et 10 ans	Entre 10 et 11 ans	Plus de 11 ans	Ensemble
Structure de référence	56.3	13.2	8.1	5.4	5.1	3.5	2.2	1.8	1.5	1.1	1.0	0.8	100

Source et champ : Cnav, base retraités 2004-2016. Retraités du régime général ayant pris leur retraite en 2008.

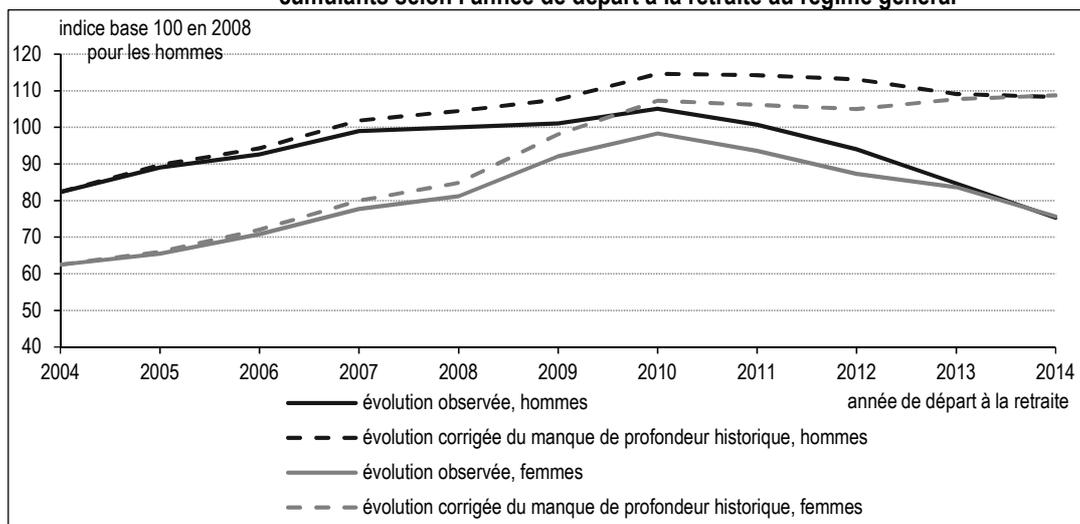
Avec cette méthode contournant le manque de profondeur d'historique, la hausse de la proportion de cumulants entre les départs en retraite de 2008 et ceux de 2010 est plus importante que celle initialement observée, particulièrement pour les femmes. De surcroît, la baisse de la part de cumulants au sein des flux de retraités les plus récents semble n'être que le résultat du manque de recul dans l'observation du dispositif. En neutralisant cet effet, la part de cumulants se maintient à un niveau comparable à celui atteint par les retraités de l'année 2010, qui constituaient les premiers flux de retraités concernés par la libéralisation du cumul emploi-retraite (Figure C-II).

Le cumul emploi-retraite – Déterminants individuels et profils types des cumulants

Agathe Dardier

Annexe en ligne / Online Appendix

Figure C-II – Évolution observée et évolution corrigée du manque de profondeur historique des taux de cumulants selon l'année de départ à la retraite au régime général



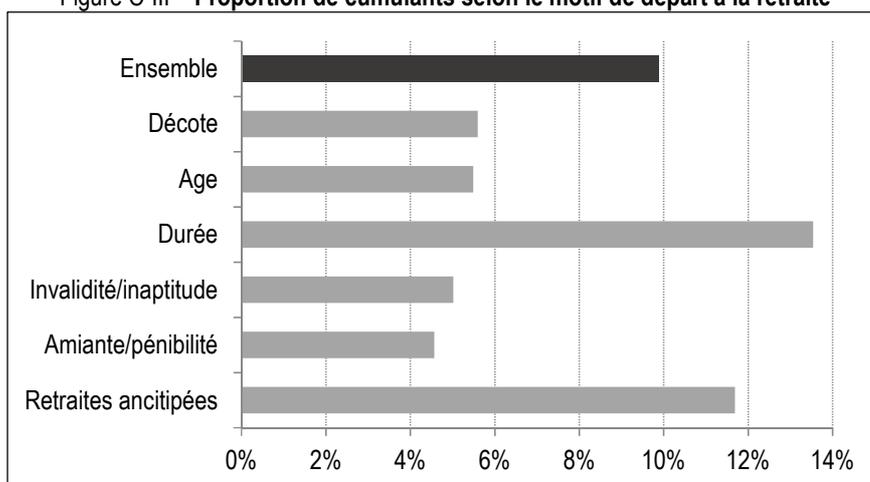
Lecture : pour les hommes, l'indice des cumulants par année de départ à la retraite est passé de 100 en 2008 à 105 en 2010. L'indice corrigé du manque de recul historique est passé pour les mêmes années de départ à la retraite de 105 à 115.

Source et champ : voir figure C-I.

Même corrigé du manque de profondeur historique, le cumul emploi-retraite ne semble plus se diffuser davantage après 2010. Pour étayer cette hypothèse, il convient de s'interroger sur l'effet des réformes de retraite sur le cumul emploi-retraite.

C'est parmi les assurés partis au titre de la durée, c'est-à-dire ceux ayant atteint la durée d'assurance requise pour percevoir une pension dite « à taux plein », que le pourcentage de cumulants est le plus élevé : il atteint près de 14 %, contre environ 10 % sur l'ensemble des retraités (figure C-III). Or le décalage de l'âge de départ à la retraite et l'allongement de la durée d'assurance requise pour obtenir une retraite à taux plein contraignent les assurés à partir à la retraite à des âges plus élevés, ou rendent plus difficile l'accès au taux plein. Ces mesures sont donc susceptibles de freiner le recours au cumul emploi-retraite. *A contrario*, l'assouplissement des retraites anticipées pour carrière longue en 2012 a un effet favorable sur ce cumul puisqu'il s'agit du deuxième groupe de personnes qui y ont le plus recours.

Figure C-III – Proportion de cumulants selon le motif de départ à la retraite



Note : les départs au titre de l'âge correspondent aux assurés partis en retraite après l'âge d'annulation de la décote (65-67 ans selon les générations) et ayant ainsi obtenu le taux plein bien qu'ils n'aient pas la durée requise pour l'obtenir.

Source et champ : voir figure C-I.

L'ensemble de ces changements législatifs a modifié la structure des flux de départs à la retraite. Par exemple, pour les hommes, les départs au titre de la retraite anticipée pour carrière longue ont représenté de 6 % (en 2009)

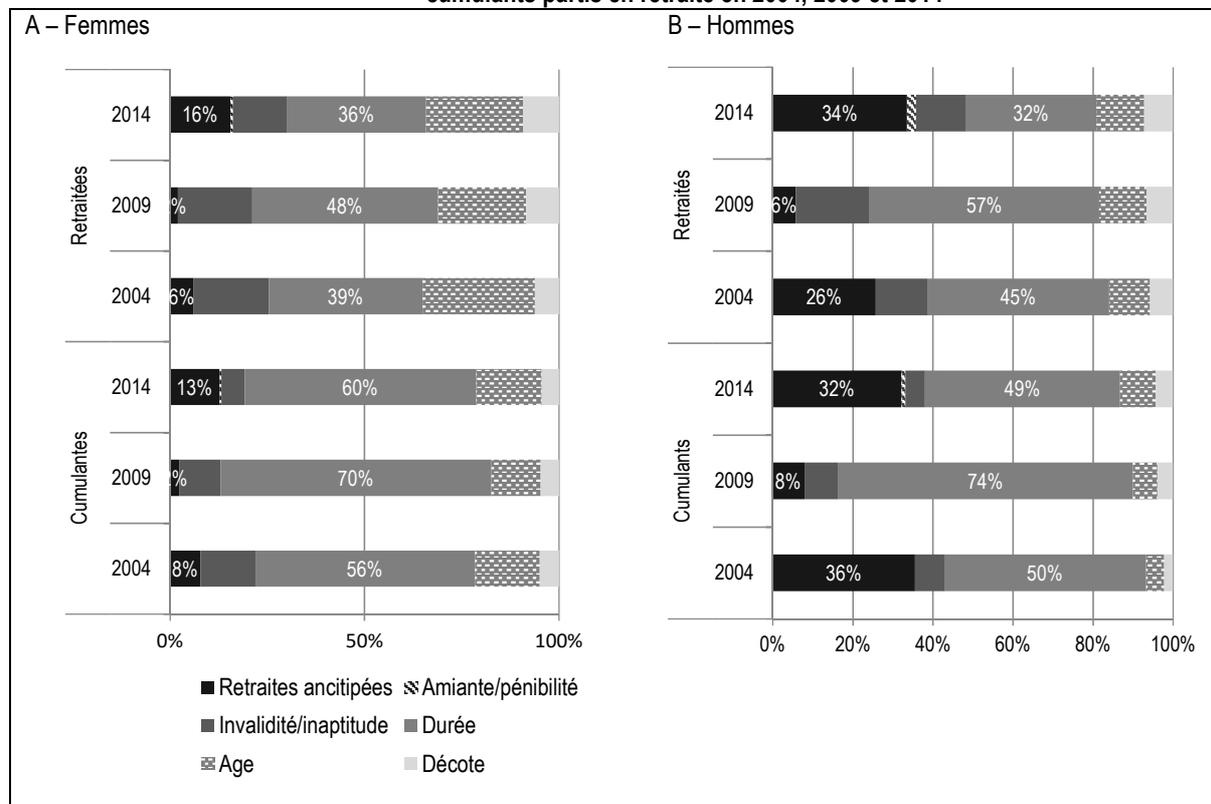
Le cumul emploi-retraite – Déterminants individuels et profils types des cumulants

Agathe Dardier

Annexe en ligne / Online Appendix

à 34 % des retraités (en 2014). Les départs au titre de la durée représentent selon les années de 32 % et 57 % des flux masculins, et de 36 % à 48 % des flux féminins (figure C-IV).

Figure C-IV – Motif de départ à la retraite du régime général pour l'ensemble des retraités et pour les cumulants partis en retraite en 2004, 2009 et 2014



Source et champ: voir figure C-I.

En raison de la grande variabilité de la répartition des motifs de départ à la retraite, chaque année ce ne sont pas des individus comparables qui partent à la retraite. Il devient alors difficile d'étudier la diffusion du dispositif du cumul emploi-retraite. Afin d'y parvenir, la part de cumulants par flux de retraités est calculée en faisant en sorte que les retraités de toutes les années partent à la retraite dans les mêmes conditions et reprennent une activité professionnelle selon le même calendrier (cf. tableau C-1).

Pour cela, on utilise un indice comparatif de cumul, qui permet de comparer la présence des cumulants entre différentes années de départ à la retraite indépendamment des variations de la structure des motifs de départ à la retraite et du délai de reprise d'une activité après la retraite. Il correspond à la moyenne arithmétique des taux de cumulants par motif de départ à la retraite obtenu pour chaque flux de retraités, appliqués à une structure de référence. Il s'agit d'une structure de référence des délais de reprise d'une activité salariée (cf. tableau C-1) et d'une structure de motif de départ à la retraite (tableau C-2). Comme pour la structure des délais de reprise d'une activité, la structure de référence choisie pour les motifs de départ à la retraite est celle des hommes partis en retraite en 2008. En raison des changements législatifs (décalage de l'âge, allongement de la durée, instauration du dispositif de retraite anticipée), celle-ci varie fortement d'une année à l'autre, et il n'y a donc pas de structure stable sur la période 2004-2014. Lorsque l'indice comparatif est supérieur à 100 cela signifie qu'il y a une hausse de la propension à cumuler par rapport à la situation observée pour les hommes partis en retraite en 2008. Inversement, s'il est inférieur à 100, alors il y a une baisse de la propension à cumuler. Cette méthode s'inspire des taux de mortalité standardisés.

Le cumul emploi-retraite – Déterminants individuels et profils types des cumulants

Agathe Dardier

Annexe en ligne / Online Appendix

Tableau C-2 – Structure de référence des motifs de départ à la retraite (en %)

Retraite anticipée pour carrière longue	24
Durée	46
Âge	10
Décote	5
Invalidité/amiante/pénibilité	15
Ensemble	100

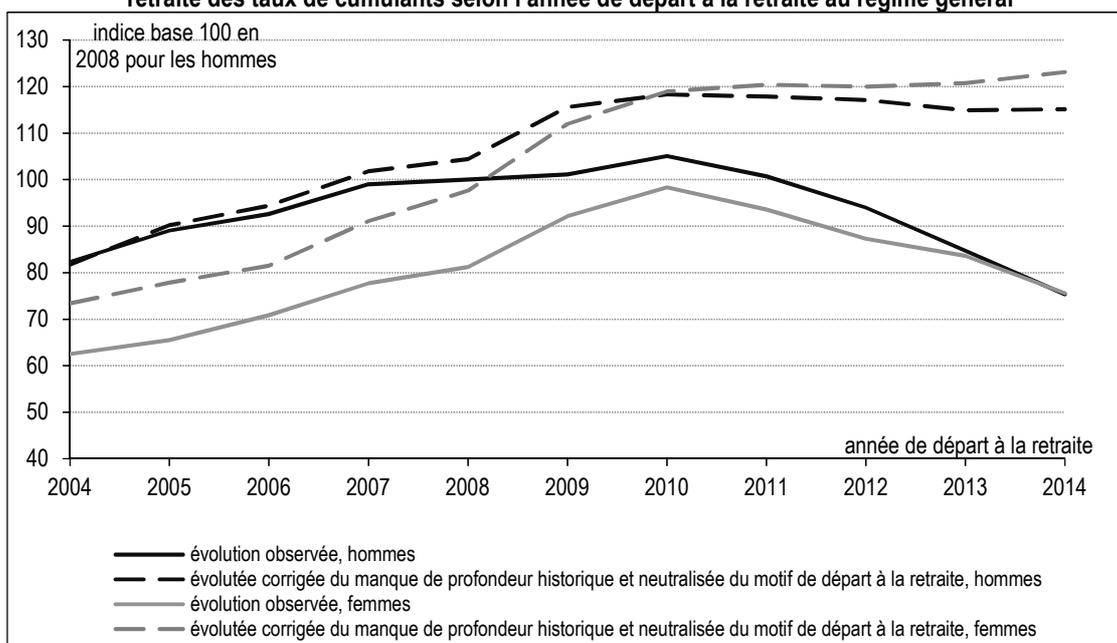
Cette correction permet d'étudier la diffusion du cumul emploi-retraite indépendamment des changements de structure des flux de départ à la retraite. Ainsi, une partie des difficultés d'interprétation de l'évolution du cumul emploi-retraite dues aux changements législatifs est levée.

La libéralisation du cumul a eu un effet plus fort que celui qui apparaît sur les évolutions non corrigées : au sein des flux de retraités des années 2009-2010, les personnes parties au titre de la retraite anticipée pour carrière longue sont moins présentes que dans les flux précédents, alors qu'elles sont parmi les plus représentées dans les cumulants. Leur sous-représentation conduit à minorer l'effet de la libéralisation de 2009 sur le cumul emploi-retraite.

Dans les dernières années des départs à la retraite, la diffusion du cumul est ralentie par la moindre proportion de personnes parties en retraite avec la durée requise pour le taux plein, alors que ce sont les personnes les plus représentées dans le cumul. En parallèle, la part des assurés partis en retraite anticipée s'est accrue au cours des années 2010-2014. Il s'agit également d'une population susceptible de cumuler mais moins que les personnes parties à l'âge légal ou après et ayant la durée requise pour le taux plein. De ce fait, la croissance des assurés partis en retraite anticipée ne compense pas l'effet de la baisse de la proportion de personnes parties avec la durée d'assurance requise. Par ailleurs, lorsque les femmes partent à la retraite dans les mêmes conditions que les hommes, elles ont la même propension que ces derniers à exercer un cumul emploi-retraite.

Ainsi, contrairement à ce qui est observable sans correction, le cumul emploi-retraite continue de concerner de plus en plus les assurés qui ont réuni la durée d'assurance requise pour le taux plein et qui prennent leur retraite à partir de l'âge légal (figure C-V).

Figure C-V – Évolution observée et évolution corrigée du manque de profondeur historique et du motif de départ à la retraite des taux de cumulants selon l'année de départ à la retraite au régime général



Source et champ : voir figure C-I.

Le cumul emploi-retraite – Déterminants individuels et profils types des cumulants

Agathe Dardier

Annexe en ligne / Online Appendix

Néanmoins dans l'avenir, le cumul emploi-retraite ne concernera pas nécessairement une proportion plus importante de retraités. En effet, en raison de l'allongement de la durée d'assurance permettant d'obtenir le taux plein, les retraités qui ont atteint cette durée requise seront peut-être moins nombreux, réduisant ainsi la population susceptible d'être intéressée par le cumul emploi-retraite.